

BAILLARGEON, Noël, *Le Séminaire de Québec sous l'épiscopat de Mgr de Laval*. Les Cahiers de l'Institut d'Histoire, 18. Les Presses de l'Université Laval, Québec, 1972. 308 p. \$8.00.

Lucien Campeau

Volume 27, Number 1, juin 1973

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/303237ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/303237ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Campeau, L. (1973). Review of [BAILLARGEON, Noël, *Le Séminaire de Québec sous l'épiscopat de Mgr de Laval*. Les Cahiers de l'Institut d'Histoire, 18. Les Presses de l'Université Laval, Québec, 1972. 308 p. \$8.00.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 27(1), 91–93. <https://doi.org/10.7202/303237ar>

COMPTES RENDUS

BAILLARGEON, Noël, *Le Séminaire de Québec sous l'épiscopat de Mgr de Laval*. Les Cahiers de l'Institut d'Histoire, 18. Les Presses de l'Université Laval, Québec, 1972. 308 p. \$8.00

Nous attendions avec impatience la publication de ce livre. Et nos espoirs ne sont pas déçus. L'ouvrage fera époque dans l'étude de nos institutions religieuses. D'autant plus qu'il porte sur le chef-d'œuvre de Mgr de Laval, le Séminaire de Québec.

Un regard rapide sur le contenu des chapitres en laisse entrevoir l'importance: les origines, c'est-à-dire les circonstances qui inspirent au prélat le premier plan du Séminaire; la fondation, avec l'union aux Missions Étrangères de Paris; l'implantation, ou la description du premier état de l'institution, avec les rapports établis dès le début entre le Séminaire et la cure de Québec. On fait ensuite l'histoire de l'établissement matériel sur le fief du Sault-au-Matelot. Suivent deux chapitres sur les règlements du Séminaire. Un autre est consacré aux domestiques, donnés et engagés. Puis l'A. traite du soin des cures, assumé par le Séminaire. Trois chapitres portent sur les biens de l'institution: ce qui est possédé à Québec et aux alentours, la seigneurie de Beaupré et, enfin, les biens de France. Les "dernières réalisations" sont la fondation d'une mission indienne à Miramichi et l'érection du chapitre de Québec.

L'A. a diligemment exploité les sources abondantes qui sont restées de cette époque, spécialement au Séminaire de Québec. A cause du rôle que Mgr de Laval avait assigné à son Séminaire, "servir de clergé à cette nouvelle Eglise", c'est en grande partie le premier établissement de l'Eglise canadienne que l'A. raconte, en même temps que celui de l'institution. On voit défiler le premier clergé diocésain. L'épineuse question des dîmes, l'union de la cure de Québec au Séminaire, la desserte et l'érection canonique des premières paroisses, l'établissement du chapitre, rien de cela n'est négligé et tout est fort bien exposé. On ne chicanera pas un prêtre du Séminaire de voir principalement ce dernier comme une maison d'éducation. C'est ce qu'il a été, historiquement, moins cependant à son origine que plus tard. Car c'est Mgr de Saint-Vallier qui l'a confiné dans ce rôle.

L'insistance sur ce dernier aspect nous vaut une attention spéciale portée au personnel étudiant, aux règlements et à la vie intérieure du grand et du petit Séminaires. Rien encore, peut-être, n'a été écrit de plus éclairant sur la mentalité religieuse de la colonie à cette époque. L'histoire sociale de la Nouvelle-France tirera également profit du chapitre traitant des domestiques et des engagés du Séminaire. Quant aux amateurs d'histoire économique, ils pourront apprécier le rôle d'une institution ecclésiastique, la principale, dans le développement général de la colonie au dix-septième siècle.

En dépit de l'impression avantageuse que l'A. donne de l'union du Séminaire de Québec avec celui des Missions Etrangères, je garde un doute sur la sagesse de cette décision de Mgr de Laval. Des raisons d'amitié, en même temps que les avantages prochains entrevus pour le recrutement du clergé, l'y ont incité. Et cela manifeste un aspect fort sympathique de la personnalité de l'évêque. Mais vu que le Séminaire de Québec était la structure même du clergé diocésain aux yeux de son fondateur, était-il sage de le subordonner ainsi à un organisme étranger, de composition et de visées différentes ? L'amitié s'éteint avec les personnes; mais les institutions demeurent avec leur rigidité juridique. Cette union ne manquera pas d'occasionner des tiraillements dommageables à plusieurs égards.

"L'union des cures au Séminaire de Québec, c'est la situation précaire de la colonie et aussi, il faut bien le dire, le refus par un trop grand nombre d'habitants de payer la dîme qui l'ont imposée (p. 135)." Et l'A. affirme que Mgr de Laval n'eût pas hésité à modifier cet arrangement, si les circonstances avaient été différentes. Que les circonstances aient influé sur la décision du prélat, cela ne fait pas de doute. Mais elle reposait sur des motifs bien plus profonds et elle fut prise avant toute résistance au paiement des dîmes. La ténacité avec laquelle l'évêque cherchera à la maintenir, en contournant même les ordres du Roi, démontre qu'il en voulait la permanence. Et il croira son œuvre attaquée dans ses assises mêmes, lorsque son successeur dissociera les curés du Séminaire. Les historiens ecclésiastiques manifestent du malaise devant ce plan et craignent sans doute qu'on le taxe d'utopie. Je n'ai pas cette crainte, car l'idée me paraît géniale et fort en avance sur le temps. Qu'elle ait été de réalisation difficile, l'évêque en était conscient; d'où le luxe de précautions prises pour en assurer l'exécution. Qu'elle n'ait pas réussi, cela prouve l'incompréhension de l'époque et du milieu, mais cela n'enlève rien à la grandeur de l'intuition. Celle-ci assure à Mgr de Laval une place unique parmi les évêques de la contre-réforme.

Discutant le problème de l'établissement des paroisses, l'A. n'établit pas une distinction suffisante entre les rôles de Louis XIV, de Colbert et de Frontenac. Le Roi, qui a témoigné plusieurs fois de son estime pour Mgr de Laval, a trop souvent abandonné la Nouvelle-France à son ministre, qui y a mené une politique parfois contraire aux intentions déclarées du monarque. Colbert n'a jamais pardonné au prélat le rappel de D'Avaugour et il s'était juré de le lui faire payer. La permission de vendre de l'eau-de-vie aux indigènes, du 10 novembre 1668, na pas d'autre justification politique. Frontenac, aimant la chicane et sachant qu'il plaisait au ministre en épousant ses querelles, a soulevé le problème des cures à partir de 1675, conscient qu'il s'attaquait au plus sensible du cœur de l'évêque. Il a grossi et faussé toute l'affaire, qui de soi ne relevait pas des préoccupations de la Cour. C'était le temps où la solution du cas de l'eau-de-vie échappait à Colbert. Le ministre fut trop heureux de trouver cette nouvelle occasion de faire sentir à Mgr de Laval le poids de sa rancune. Cela coûtera au Roi une subvention annuelle que l'Eglise ne songeait pas d'abord à demander.

Je lis, à la page 240, à propos de la création du chapitre: "... le pape... attribuait à la mense capitulaire tous les biens et revenus de la fabrique et de la sacristie". Cette affirmation m'étonne et je n'en vois pas

le fondement dans la bulle d'érection de l'évêché. Celle-ci contient que l'église de Québec cessait d'être paroissiale et devenait cathédrale, que le soin des âmes était confié à M. de Bernières sa vie durant, avec tous les revenus de la cure. Mais de suppression de la fabrique et de transfert de ses droits au chapitre, je ne vois aucune trace. Le Pontife ne pouvait d'ailleurs agir ainsi, car les biens et revenus de la fabrique étaient destinés à l'entretien des édifices religieux, non à celui des ecclésiastiques, et leur administration, en droit français, était au pouvoir du conseil formé du curé et des marguilliers, représentant l'usufruitier naturel de la fabrique, la communauté des fidèles. Le chapitre revendiquera plus tard un droit à la *cure*, non à la *fabrique*.

L'A. se demande, sans pouvoir répondre (p. 240 n. 34), d'où vient le titre de Saint-Louis, donné à l'église cathédrale dans la bulle d'érection de l'évêché. Je crois en avoir donné une explication plausible, *Sacrae Congregationis de Propaganda Fida Memoria Rerum, 1622-1972*, vol. I/2, Rom-Freiburg-Wien (1972), 787). C'était le nom de la chapelle du Fort-La-Tour, au cap de Sable, "église principale" du Canada, qui traînait dans un mémoire récollet de 1631 environ, conservé aux archives de la Propagande. Les curialistes romains, mal renseignés, l'ont ressuscité au temps de l'érection du diocèse.

Mgr de Laval avait vu grand pour son Séminaire. Il voulut en faire l'organisme embrassant tout son clergé diocésain en même temps que son intime collaborateur dans l'édification de l'Eglise canadienne. Tâche lourde et coûteuse, pour laquelle le prélat a voulu procurer au Séminaire les moyens les plus étendus. Pour rester dans le vrai, remarquons que l'institution a dépensé au-delà de ses revenus à l'avantage de l'Eglise canadienne, du vivant de son fondateur. Par la suite, son rôle fut restreint au champ de la formation des clercs. Malgré les amputations que cette nouvelle assignation lui valut, le Séminaire demeura, à cause du plan initial, la plus puissante organisation ecclésiastique du pays, capable même d'inspirer de la jalousie aux évêques. La faute n'en est pas au fondateur, qui avait défini un champ d'action proportionné aux moyens, mais plutôt à ceux qui ne surent pas faire rendre à cette institution tout ce que le premier évêque avait attendu d'elle.